

UN FONDS DE 400 MILLIONS DE DOLLARS POUR DES PROJETS AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Québec, le 19 mars 2009 – André Drolet, député de Jean-Lesage se réjouit du dépôt du projet de loi du ministre de la Famille, M. Tony Tomassi, qui crée le Fonds pour le développement des jeunes enfants. Ce fonds, qui découle d'un partenariat novateur avec la Fondation Lucie et André Chagnon, est l'une des mesures importantes pour donner aux enfants de milieux défavorisés toutes les chances de réussir.

Ce Fonds consacrera 400 millions de dollars sur dix ans à des initiatives locales qui contribueront au développement des enfants âgés de 5 ans ou moins vivant en situation de pauvreté. Les projets qui seront financés par ce fonds devront favoriser le développement des enfants, tant sur le plan physique que sur les plans psychologique, cognitif, langagier, moteur, socioaffectif, social et autres, et les préparer à la scolarisation.

«Il est crucial de soutenir le développement de nos enfants dès leurs premières années de vie. C'est l'objectif ultime que poursuit ce Fonds puisque les mesures prévues dans ce projet de loi vise spécifiquement à mieux outiller les jeunes enfants de 5 ans et moins afin de favoriser leur entrée scolaire et la poursuite de leur études.», a déclaré André Drolet.

Sur une période de dix ans, le gouvernement du Québec consacrera 15 millions de dollars par année à ce fonds, pour un total de 150 millions de dollars, qui proviendront des revenus générés par la taxe sur les produits du tabac. Pour sa part, la Fondation Lucie et André Chagnon y versera 250 millions de dollars, soit 25 millions annuellement. Ce partenariat se concrétisera par la création d'une société constituée spécialement pour la gestion du fonds, sur le modèle du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie.

Le gouvernement du Québec, en partenariat avec la Fondation Chagnon, désire mobiliser les communautés locales. Sont invités à présenter des projets les organismes communautaires Famille, les services de garde, les écoles, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, et les municipalités, pour ne nommer que ceux-là.

– 30 –

Source : Service de la recherche et des communications
Aile parlementaire libérale
(418) 643-9013

Information : Marie-Josée Bond
Attachée politique
Bureau du député de Jean-Lesage
418-648-6221